



## **Groupe de travail des agents et chefs d'équipe d'exploitation des TPE du 28 juin 2005**

### Ordre du jour:

Deuxième réunion pour faire le point de l'état d'avancement sur la réforme statutaire des agents et chefs d'équipe d'exploitation des TPE

### Participants:

DGPA: Mme JACQUOT, MM CAZOTTES, TAPADINHAS, Mme LEGUERN, MM GATZOFF

CFDT: L. MAIRE, C.FOURCOUAL

CGT,FO

### La CFDT a fait une déclaration.

### **Déclaration de l'Union Fédérale Equipement CFDT**

L'UFE-CFDT tient à rappeler que, lors du CTPM du 23 septembre 2004, le ministre a fait part de sa décision d'ouvrir le chantier de la réforme statutaire des Agents et Chefs d'équipe d'exploitation avec pour objectif : le financement au PLF de 2006.

Une première réunion s'est tenue le 11 février 2005, réunion lors de laquelle nous avons rappelé nos revendications en terme de grille indiciaire accompagnée d'un projet de grille indiciaire et de déroulement de carrière.

Lors de cette réunion vous avez évoqué et présenté deux pistes de travail:

La première concernait un projet de statut qui consisterait à fusionner les deux corps à deux grades existant en un seul corps à trois grades, où les premier et second niveaux de grade exerceraient les mêmes fonctions d'AE et d'AES qu'actuellement, ce qui leur permettrait un déroulement de carrière sans changement de fonctions, et où le troisième niveau de grade avec un changement de fonctions correspondrait aux actuels CEE et CEEP.

La deuxième concernait un projet de statut qui pourrait consister à maintenir deux corps avec leurs fonctions spécifiques mais en changeant l'architecture interne pour permettre, sans devoir changer de fonctions, un déroulement de carrière plus intéressant à l'intérieur de chacun des ces corps.

Grâce à l'insertion de niveaux de grades supplémentaires à ceux qui existent actuellement; les AE pourraient en fin de carrière détenir des niveaux de grades, et donc de rémunération, comparables à ceux des CEE, voire de certains CEEP.

Vous avez recueilli nos attentes et revendications comme vous le souhaitiez ce qui devait vous permettre de nous proposer et de nous présenter un projet de document relatif à cette réforme statutaire. Aujourd'hui cinq mois après la première réunion, nous nous demandons où vous en êtes.

Les seuls documents que nous avons reçus concerne le pyramidage des âges et le taux de féminisation

L'UFE CFDT considère que ce type de documents ne débouche pas concrètement sur une prise en compte de nos revendications et n'a pour objectif que de nous informer.

L'UFE CFDT rappelle le souhait du ministre d'un nouveau statut attractif et revalorisant et qui témoigne d'une réelle reconnaissance des fonctions des AE et CEE.

Nous demandons que ce nouveau statut s'applique avant que les agents n'exercent leur droit d'option.

Nous souhaitons qu'un calendrier précis nous soit donné.

Nous exigeons que toutes les pistes de travail ainsi que tous les éléments détenus par l'Administration et concernant cette réforme statutaire et le régime indemnitaire nous soient communiqués au préalable.

L'UFE CFDT se refuse à être le faire valoir d'un dialogue social dont nous ne cessons de dénoncer la médiocre qualité dans cette période d'incertitudes et de difficultés.

Nous attendons des réponses à nos demandes afin de garantir une paix sociale.

---

#### Concernant le projet de réforme statutaire :

La DGPA répond qu'à partir de nos propositions, elle a saisi la DGAFP mais qu'aucune discussion ne sera possible car elle n'a aucune autorité et qu'elle sera obligée de prendre ce que la DGAFP lui donnera.

La DGPA dit qu'en se lançant seule dans une réforme statutaire et en sachant que la fonction publique a les clés des niveaux de grilles, elle ne voit pas à quoi nous pourrions arriver.

La DGPA avoue que la grille indiciaire lui échappe en ce moment et propose aux OS de travailler sur la partie qui n'est pas DGPA, c'est-à-dire les conditions de travail et de rémunération des agents (hs, primes etc...) et la formation.

La CFDT répond qu'elle est d'accord pour une prochaine réunion sur ce sujet spécifique qui est bien sûr très important mais que l'ordre du jour de cette réunion était « le point d'avancement du projet de réforme statutaire AE CEE » et là, la CFDT constate qu'aucune de ses revendications n'a été prise en compte. Tout comme, la CFDT se rend compte que la nouvelle Directrice (DGPA) n'est même pas au courant de notre première déclaration du 11 février.

De ce fait, au bout d'une heure de séance et devant le mépris qu'affiche l'administration pour l'ensemble des personnels du secteur exploitation, les trois syndicats (CFDT, CGT, FO) quittent la salle et décident d'une intersyndicale.